

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant

Ecole primaire de
 Nom du service versant : Laimont
 Date du versement : 21 novembre 1991
 Nombre d'articles : 8

Partie réservée aux Archives

N° de versement : 1 511 W
 Date de prise en charge : 21 novembre 1991
 Métrage : 0,40 ml

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
1	<u>Documents administratifs</u> : - Notes de service - Relations avec la Préfecture (1ère direction, 1er bureau) - Relations avec l'Inspection Académique (inspection primaire) - Relations avec le Centre d'orientation - Prévention routière - Colonies de vacances ; UFOVAL - Organisation sportive	1940 - 1964	30 ans		
2	Livrets scolaires	Enfants nés de 1949 à 1955	120 ans		
3	Registres d'appel journalier (quelques instructions et circulaires à l'intérieur)	1940 - 1964	30 ans		

Indexation

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communica- bilité (1)	Année d'éli- mination	Observa- tions (2)
4	Un registre matricule des élèves admis à l'école	1932 - 1963	120 ans		
5	Listes annuelles d'inscription des élèves	1942 - 1948	30 ans		
6	Carnet de correspondance entre l'instituteur et les parents d'élèves.	1963 - 1964	120 ans		
7	Cahiers de roulement Classes de cours moyen et de fin d'études	1963 - 1964	120 ans		
8	Cahiers de compositions Classes de cours élémentaire et cours moyen	1963 - 1964	120 ans		

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

